

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-TVA-DECLA-10-10-30-23/03/2020

Date de publication : 23/03/2020

**TVA - Régimes d'imposition et obligations déclaratives et comptables -
Redevable de la taxe - Livraisons de biens et prestations de services -
Solidarité de paiement d'un fournisseur défaillant ou d'un opérateur de
plateforme en ligne**

Positionnement du document dans le plan :

TVA - Taxe sur la valeur ajoutée

Régimes d'imposition et Obligations déclaratives et comptables

Titre 1 : Redevable de la taxe

Chapitre 1 : Livraisons de biens et prestations de services

Section 3 : Solidarité de paiement en cas de fournisseur défaillant

La présente section comprend deux sous-sections concernant :

- la solidarité de paiement en cas de fournisseur défaillant (sous-section 1, [BOI-TVA-DECLA-10-10-30-10](#)) ;
- la solidarité de paiement de l'opérateur de plateforme en ligne (sous-section 2, [BOI-TVA-DECLA-10-10-30-20](#)).